

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

# **SEANCE DU 29 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt neuf du mois d'avril, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

#### Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,

Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,

M. Vincent LELONG, payeur départemental,

Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,

Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER,

M. Éric PUJOL, Le Haut Dadou.

M. Francis SALABERT, Maire de Lescure d'Albigeois,

Mme Ludivine PAYA DELMON, Adjointe Maire de Rabastens.

### Présents:

#### Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.

Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT.

## Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, 1CL Léo THIEL (suppléant de CPL Julien ESTIVALS).

#### Absents excusés :

M. Michel FRANQUES.

Mmes Nathalie BORGHESE, Martine COURVEILLE.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15 / pouvoirs : 0 / votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 6.

Date de la convocation : 17 avril 2015.

## **RAPPORT N°029/CA - 04/15**

## OBJET : Désignation des représentants de l'administration à la commission départementale de réforme

La commission départementale de réforme (CDR) est une instance placée sous la présidence du préfet ou de son représentant (qui dirige les délibérations mais ne participe pas aux votes) ; elle a pour vocation principale l'attribution des prestations et indemnisations relatives à l'incapacité temporaire et à l'invalidité permanente des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ; de surcroît, elle est saisie en appel afin de se prononcer sur l'imputabilité éventuelle au service d'accidents du personnel survenus en service.

La désignation des représentants à la CDR est régie par deux textes différents selon que l'on traite des *agents de la fonction publique* (sapeurs pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques) ou que l'on parle des *sapeurs pompiers volontaires*.

.../...

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09 **Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98 **Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr www.sdis81.fr SAPEURS-POMPIERS DU TARN Engagement - Cohésion - Efficacité Concernant d'une part la CDR qui statue sur les accidents de service des agents de la fonction publique, et selon l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, elle comprend notamment deux représentants titulaires et suppléants de l'administration, désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif.

Concernant d'autre part la CDR qui statue sur les conséquences d'accidents de service des sapeurs-pompiers volontaires et selon un arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme, elle comprend :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant désigné par ce dernier ;
- un représentant des collectivités et des établissements publics disposant d'un corps de sapeurs-pompiers proposé par le président de la commission administrative du service départemental d'incendie et de secours, prévue à l'article 5 du décret du 6 mai 1988 modifié susvisé, et choisi parmi les membres élus de cette commission.

Les modalités de fonctionnement de cette instance tendent à ce que le SDIS privilégie sa représentation par des élus proches de l'albigeois.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

de désigner les 2 titulaires et 2 suppléants suivants à la Commission départementale de réforme des agents de la fonction publique :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Eva GERAUD	M Jean-Michel BOUAT
M. Jean-Paul RAYNAUD	M. Michel FRANQUES

de désigner 1 titulaire et 1 suppléant à la commission départementale de réforme des SPV :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Jean-Paul RAYNAUD	Mme Eva GERAUD

Document signé électroniquement par le président du Conseil d'Administration, Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication: 15/05/2015